



**-50%**

# Le secteur des EFT/OISP refuse d'être soldé !

Aujourd'hui, ce mercredi 10 juillet 2013, le Parlement wallon vote le décret CISP (pour Centres d'Insertion SocioProfessionnelle). Afin de montrer

notre désaccord, nous, acteurs du secteur des Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et des Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) nous nous mobilisons et manifestons !

---

## NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE BRADÉ !

En pleine période des soldes, le Ministre Antoine, (Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi et de la Formation au Gouvernement wallon) veut faire passer le décret CISP comme étant une "bonne affaire" pour le secteur des EFT et des OISP. Une **offre au rabais** à saisir en l'état, même si ce décret n'est pas "à la mode" du secteur, même si il n'est pas "à la bonne taille".

Tellement bradé que nous avons rebaptisé ce décret CISP et l'appelons désormais le décret "Pourcent". Affublés d'étiquettes de pourcentages de réductions, nous nous mobilisons aujourd'hui devant le Parlement wallon transformés en **mannequins de soldes**.

L'Interfédé qui représente via ses cinq fédérations<sup>(1)</sup> quelque 157 EFT/OISP, soit près

de 20.000 demandeurs d'emploi en formation chaque année, est aujourd'hui en colère.



**-30%**

Nous considérons que le Ministre Antoine nous offre aujourd'hui une offre au rabais qui ne mènera qu'à un appauvrissement du secteur de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.

Tout comme dans les soldes, les articles du décret votés aujourd'hui et qui ne conviennent pas ne pourront ni être repris ni échangés...

Nous refusons **le marchandage** auquel nous avons été soumis.

Nous pointons **trois réductions** majeures dans ce décret CISP.

---

## RÉDUCTION DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR LE SECTEUR

Ce décret CISP met à mal l'essence même de ce secteur spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi.

Le secteur des EFT et des OISP s'est construit et développé, depuis près de 40 ans, pour rencon-



**-70%**

trer des problématiques d'insertion sociale et professionnelle de personnes exclues en raison de leur faible niveau de qualification et de leur éloignement du marché du travail, mais aussi en raison de difficultés vécues sur le plan personnel, social, familial,

judiciaire, des assuétudes... Ainsi, les centres ont mis en place des méthodes d'apprentissage spécifiques et multidimensionnelles qui permettent d'adapter avec souplesse leurs actions en fonction des besoins, des rythmes et compétences d'apprentissages propres à

chaque stagiaire. Pas question de faire rentrer les stagiaires dans des cases, ni de les laisser sur le côté de la route dès la première embûche. C'est pourtant ce vers quoi tend le nouveau décret.

## RÉDUCTION DE L'ACCÈS AUX MOINS QUALIFIÉS

Ne plus privilégier les personnes les moins outillées et les plus exclues en offrant moult dérogations sous forme de pourcentage compliqués à mettre en œuvre, comme le propose le décret c'est aussi détricoter tout un secteur. Prévoir des taux de dérogation jusqu'à 50% concernant le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, c'est éloigner notre secteur EFT/OISP de ses finalités premières. Aujourd'hui, les formations proposées par les



centres de formation et d'insertion sont réservées aux personnes qui n'ont pas leur Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Demain, lorsqu'un groupe de stagiaires sera composé pour moitié de détenteurs d'un CESS et pour l'autre moitié de personnes n'ayant parfois même pas le niveau primaire (CEB) comment construire un projet pédagogique qui intègre tout le groupe et n'exclut pas les plus faibles ?

## RÉDUCTION DU NOMBRE DE CENTRES ET PERTES D'EMPLOI

Dernier écueil et non des moindres... le financement. Aujourd'hui, personne ne peut affirmer que le secteur des EFT et des OISP est surfinancé ! Que du contraire... Dans le cadre du décret, l'enveloppe allouée à notre secteur reste la même mais la nouvelle clé de répartition proposée réduira les moyens de plus de la moitié d'entre eux, au risque d'en faire dis-

paraître quelques-uns. Avec des pertes d'emploi à la clé ! L'offre de formation et d'insertion sera, elle, tout simplement réduite !



## AFFAIRE À SUIVRE !...

Les EFT et OISP refusent d'être bradés. Nous refusons d'être formaté à la mode "Antoine". Une fois la période des soldes terminée, c'est-à-dire une fois le décret voté, l'Interfédé et les

157 EFT/OISP qu'elle représente ne lâcheront pas l'affaire et resteront vigilants lors de la rédaction des arrêtés d'application du décret CISP.

(1) ACFI : Action coordonnée de formation et d'insertion ; AID : Actions intégrées de développement ; ALEAP : Association libre d'entreprises d'apprentissage professionnel ; CAIPS : Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale ; LEEW : Lire et Ecrire en Wallonie.